

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 952-97, 30 juillet 1997

CONCERNANT une modification au décret 573-87 du 8 avril 1987 concernant la désignation et la délimitation des terres du domaine public

ATTENDU QUE l'article 85 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1) permet au gouvernement de désigner et de délimiter des parties des terres du domaine public aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques;

ATTENDU QUE par le décret 573-87 du 8 avril 1987 tel que modifié par les décrets 497-91 du 10 avril 1991, 534-93 du 7 avril 1993, 904-95 du 28 juin 1995 et 25-96 du 10 janvier 1996, le gouvernement a désigné et délimité les parties des terres du domaine public décrites aux annexes 1 à 196 de ce décret aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le territoire des parties des terres du domaine public décrit aux annexes 18, 35, 47, 124, 130, 133 et 144 du décret 573-87 du 8 avril 1987;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner et de délimiter les parties des terres du domaine public décrites à l'annexe 197 du présent décret aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Environnement et de la Faune:

QUE les parties des terres du domaine public décrites aux annexes 18, 35, 47, 124, 130, 133, 144 et 197 ci-jointes, soient désignées et délimitées aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques;

QUE les annexes 18, 35, 47, 124, 130, 133 et 144 ci-jointes remplacent les annexes correspondantes du décret 573-87 du 8 avril 1987;

QUE le présent décret entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

ANNEXE 18

PROVINCE DE QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
FAUNE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE CHICOUTIMI

DESCRIPTION TECHNIQUE

TERRES DU DOMAINE PUBLIC DÉSIGNÉES À
DES FINS DE DÉVELOPPEMENT DE
L'UTILISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES

Un territoire situé dans la municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay, dans un territoire non organisé, ayant une superficie de 98 km² et dont la ligne périmétrique se décrit comme suit:

Partant du point 1 situé à 60 m de la ligne des hautes eaux naturelles (L.H.E.N.) sur la rive est d'un lac sans nom, point dont les coordonnées U.T.M. sont:

5 524 400 m N et 368 375 m E;

De là, vers le nord, le nord-est puis le sud-est, une ligne brisée passant par le point 2 jusqu'au point 5;

2 5 527 650 m N et 368 500 m E;

3 5 527 900 m N et 368 650 m E;

4 5 532 425 m N et 372 050 m E;

5 5 531 675 m N et 372 875 m E;

ce dernier point est situé à 60 m de la L.H.E.N. sur la rive droite de l'émissaire du lac du Remous;

De là, dans une direction générale nord-est, une ligne parallèle et distante de 60 m de cet émissaire et d'une chaîne de ruisseaux et de lacs jusqu'au point 6, point dont les coordonnées sont:

5 533 850 m N et 373 650 m E;

De là, vers le nord-est, une droite jusqu'au point 7, point dont les coordonnées sont:

5 534 050 m N et 373 750 m E;

ce point est situé à 60 m de la L.H.E.N. sur la rive droite de la rivière Manouane;

De là, dans une direction générale sud-est, une ligne parallèle et distante de 60 m de cette rive droite jusqu'au point 8, point dont les coordonnées sont:

5 529 125 m N et 381 400 m E;

De là, vers le sud-ouest, une droite jusqu'au point 9, point dont les coordonnées sont:

5 528 975 m N et 381 250 m E;

ce point est situé à 60 m de la L.H.E.N. située sur la rive droite d'un tributaire de la rivière Manouane;

De là, dans une direction générale sud-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de ce tributaire et d'un lac sans nom jusqu'au point 10, point dont les coordonnées sont:

5 527 950 m N et 380 450 m E;

De là, vers le sud-ouest, une droite jusqu'au point 11, point dont les coordonnées sont:

5 527 825 m N et 380 350 m E;

ce point est situé à 60 m de la L.H.E.N. sur la rive gauche d'un ruisseau;

De là, dans une direction générale sud-est puis sud-ouest, une chaîne de ruisseaux et de lacs jusqu'au point 12, point dont les coordonnées sont:

5 522 150 m N et 378 725 m E;

De là, vers le nord-ouest, une droite jusqu'au point 13, point dont les coordonnées sont:

5 522 200 m N et 377 875 m E;

ce point est situé sur la L.H.E.N. sur la rive est d'un lac sans nom;

De là, vers le nord-ouest, la rive nord-est de ce lac, de façon à l'exclure, jusqu'au point 14, point dont les coordonnées sont:

5 523 000 m N et 377 050 m E;

De là, vers le nord-ouest, une droite jusqu'au point 15, point dont les coordonnées sont:

5 524 175 m N et 376 400 m E;

ce point est situé à 60 m de la L.H.E.N. sur la rive est d'un lac sans nom;

De là, vers le sud-ouest puis le nord-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de ce lac jusqu'au point 16, point dont les coordonnées sont:

5 524 200 m N et 375 125 m E;

De là, vers l'ouest, une droite jusqu'au point de départ en contournant, de façon à l'inclure, le lac à Paul selon une ligne parallèle et distante de 60 m;

Les coordonnées mentionnées ci-dessus sont exprimées en mètres et ont été relevées graphiquement à partir du quadrillage U.T.M. utilisé sur les cartes à l'échelle 1:50 000 publiées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada. (N.A.D. 1927, fuseau 19).

Le tout tel que montré sur le plan P-9137, à l'échelle 1:75 000, conservé à la Division des données foncières et de la cartographie du ministère de l'Environnement et de la Faune dont une copie est annexée à la présente à titre indicatif.

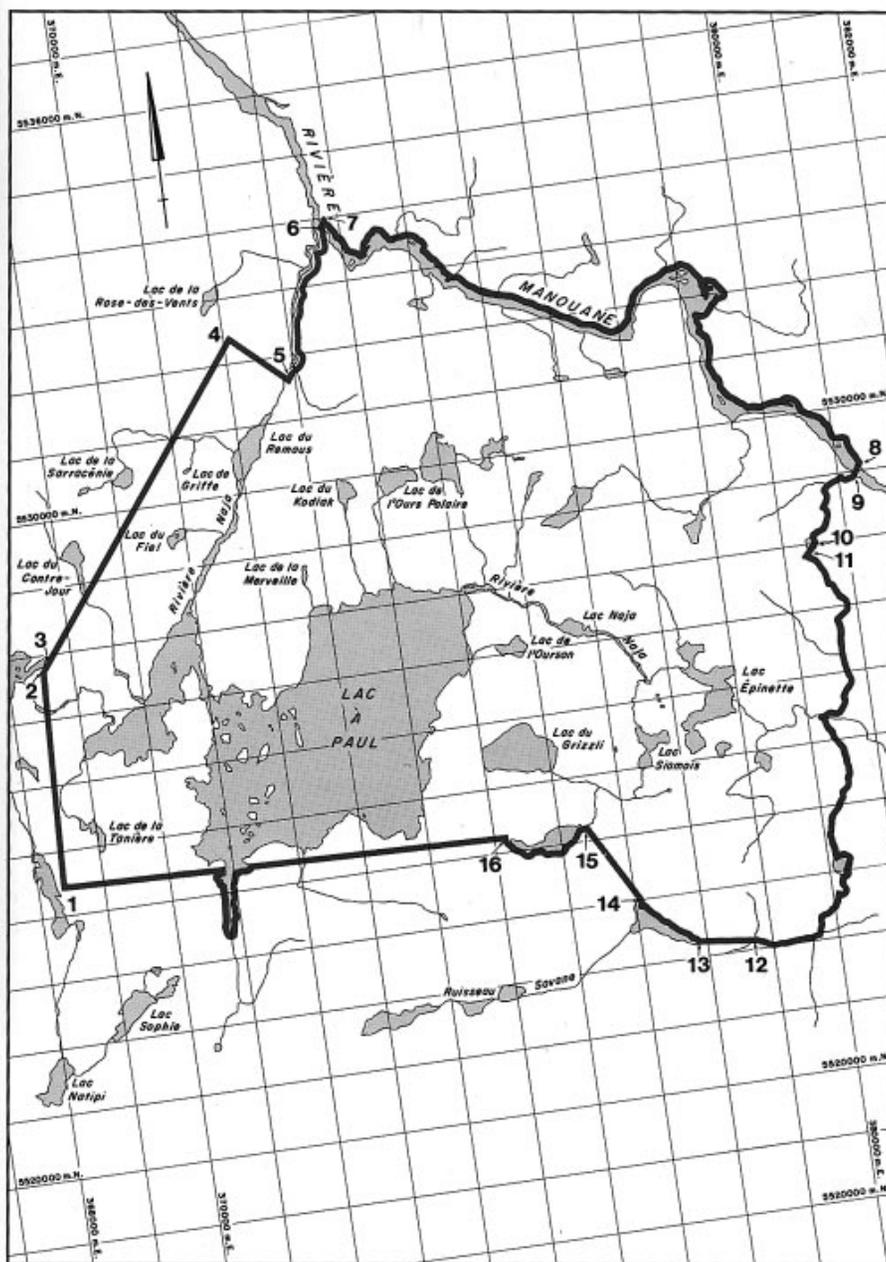
Carte: 1:50 000 22 E/15

Préparée par: HENRI MORNEAU,
arpenteur-géomètre

Québec, le 25 septembre 1996

Minute 9137

Toponymie révisée par la Commission de toponymie en septembre 1996.



 Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune
Division des données foncières
et de la cartographie

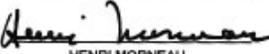
**TERRES DU DOMAINE PUBLIC
DÉSIGNÉES À DES FINS DE DÉVELOPPEMENT
DE L'UTILISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES**

Cadastré: T. N. O.

Circ. foncière: Chicoutimi

M.R.C.: Fjord-du-Saguenay

Préparé par:


HENRI MORNEAU
arpenteur-géomètre

Minute: 9137

Plan no.: P-9137

Date: 1996-09-25

Dossier MEF: O2-562

Échelle: 1 / 75 000



ANNEXE 35

PROVINCE DE QUÉBEC
 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
 FAUNE

CIRCONSCRIPTIONS FONCIÈRES DE
 CHICOUTIMI ET DE CHARLEVOIX 1^{re} DIVISION

DESCRIPTION TECHNIQUE

TERRES DU DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE
 DÉVELOPPEMENT DE L'UTILISATION DES
 RESSOURCES FAUNIQVES

Un territoire situé dans les municipalités régionales de comté du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix-Est, dans les cantons de Sagard et Dumas, ayant une superficie de 47 km² et dont la ligne périmétrique se décrit à l'aide d'une ligne brisée dont les coordonnées U.T.M. des sommets sont:

Point	Coordonnées
-------	-------------

A	5 327 250 m N et 411 100 m E, ce point étant situé sur la limite nord-ouest du canton de Sagard; de là, vers le nord-est, la limite ouest des cantons de Sagard et de Dumas jusqu'au point B en contournant par l'est selon la ligne des hautes eaux naturelles (L.H.E.N.) le lac du Portage;
---	--

B	5 332 000 m N et 413 450 m E;
---	-------------------------------

C	5 334 800 m N et 420 750 m E;
---	-------------------------------

D	5 330 250 m N et 422 100 m E;
---	-------------------------------

E	5 327 150 m N et 415 000 m E;
---	-------------------------------

de là, vers l'ouest, jusqu'au point de départ.

Les coordonnées mentionnées ci-dessus sont exprimées en mètres et ont été relevées graphiquement à partir du quadrillage U.T.M. utilisé sur les cartes à l'échelle 1:50 000 publiées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada (N.A.D. 1927, fuseau 19)

Le tout tel que montré sur le plan ci-annexé et portant le numéro P-9143 dont une copie est conservé à la Division des données foncières et de la cartographie du ministère de l'Environnement et de la Faune.

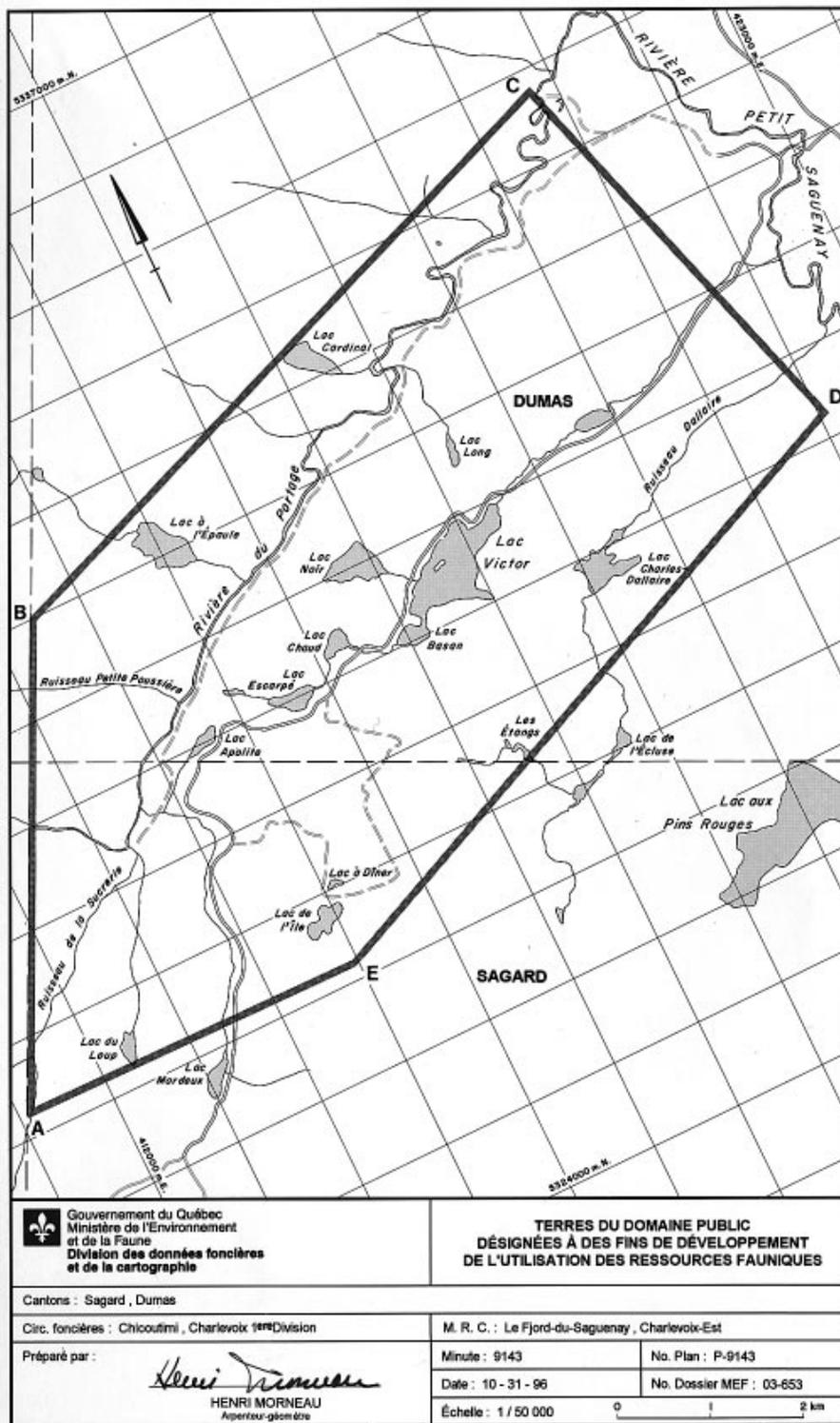
Carte: 1:50 000 22 D/1

Préparée par: HENRI MORNEAU,
arpenteur-géomètre

Québec, le 31 octobre 1996

Minute 9143

Toponymie révisée par la Commission de toponymie en octobre 1996



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune
Division des données foncières
et de la cartographie

TERRES DU DOMAINE PUBLIC
DÉSIGNÉES À DES FINS DE DÉVELOPPEMENT
DE L'UTILISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES

Cantons : Sagard, Dumas

Circ. foncières : Chicoutimi, Charlevoix 1^{ère} Division

M. R. C. : Le Fjord-du-Saguenay, Charlevoix-Est

Préparé par :

Henri Morneau

HENRI MORNEAU
Arpenteur-géomètre

Minute : 9143

No. Plan : P-9143

Date : 10 - 31 - 96

No. Dossier MEF : 03-653

Échelle : 1 / 50 000

0 1 2 km

Techni-Carte inc.

ANNEXE 47

PROVINCE DE QUÉBEC
 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
 FAUNE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LA TUQUE**DESCRIPTION TECHNIQUE****TERRES DU DOMAINE PUBLIC DÉSIGNÉES À
 DES FINS DE DÉVELOPPEMENT DE
 L'UTILISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES**

Un territoire situé dans la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Maurice dans les cantons de Vallières et de Dumoulin, ayant une superficie de 44,4 km².

**Partie de territoire située dans le canton de
 Dumoulin (1,2,3,4,5,1)**

De figure irrégulière, bornée vers le nord, par la limite sud de l'emprise de la route forestière no 25; vers l'est, par la limite ouest de l'emprise d'une route tertiaire; vers le sud-est, par le canton de Vallières; vers le sud et l'ouest, par une autre partie non divisée du canton de Dumoulin. Mesurant au sud 2 008,5 m (1-2); à l'ouest 7 908,2 m (2-3); au sud-est 7 181,4 m (1-5); au nord et à l'est, selon les mesures indiquées dans la description du périmètre entre les points (3-4-5).

**Partie de territoire située dans le canton de
 Vallières (1,5,6,1)**

De figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest, par le canton de Dumoulin; vers l'est, par la limite ouest de l'emprise d'une route tertiaire, vers le sud, par une autre partie du canton de Vallières. Mesurant au nord-ouest 7 181,4 m (1-5); à l'est, selon les mesures indiquées dans la description du périmètre entre les points (5-6); au sud, 2 934 m entre les points (6-1).

Le périmètre de l'ensemble de ce territoire est plus spécifiquement décrit comme suit:

Le point 1 est situé sur la ligne de division des cantons de Dumoulin et de Vallières et ses coordonnées sont:

5 258 927 m N et 657 217 m E;

Du point 1, vers l'ouest, suivre une droite jusqu'au point 2 sur une distance de 2 008,5 m selon un gisement de 267°48'10", point dont les coordonnées sont:

5 258 850 m N et 655 210 m E;

Du point 2, vers le nord, suivre une droite en contournant par la rive, de façon à l'exclure, une baie du lac la Tuque sur une distance de 7 908,2 m selon un gisement de 357°23'27" jusqu'au point 3. Ce point est situé sur la limite sud de l'emprise de la route forestière no 25 et ses coordonnées sont:

5 266 750 m N et 654 850 m E;

Du point 3, vers le sud-est, suivre cette limite d'emprise jusqu'au point 4 situé sur la limite ouest de l'emprise d'une route tertiaire. Ce point est situé à une distance de 7 777,0 m selon un gisement de 100°22'15" du point 3 et ses coordonnées sont:

5 265 350 m N et 662 500 m E;

Du point 4, vers le sud-ouest, suivre cette limite d'emprise, de façon à l'exclure jusqu'au point 6. Ce dernier point est situé à une distance de 6 770,9 m selon un gisement de 200°18'30" du point 4 et ses coordonnées sont:

5 259 000 m N et 660 150 m E;

Du point 6, ouest, suivre une droite jusqu'au point de départ sur une distance de 2 934 m selon un gisement de 268°34'27".

Les coordonnées mentionnées ci-dessus sont exprimées en mètres et ont été relevées graphiquement à partir du quadrillage U.T.M. utilisé sur les cartes à l'échelle 1:50 000 publiées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada. (N.A.D. 1927, fuseau 18).

Le tout tel que montré sur le plan P-9196, à l'échelle 1:50 000 et dont une copie est annexée à la présente à titre indicatif.

L'original de ce document est conservé à la Division des données foncières et de la cartographie du ministère de l'Environnement et de la Faune.

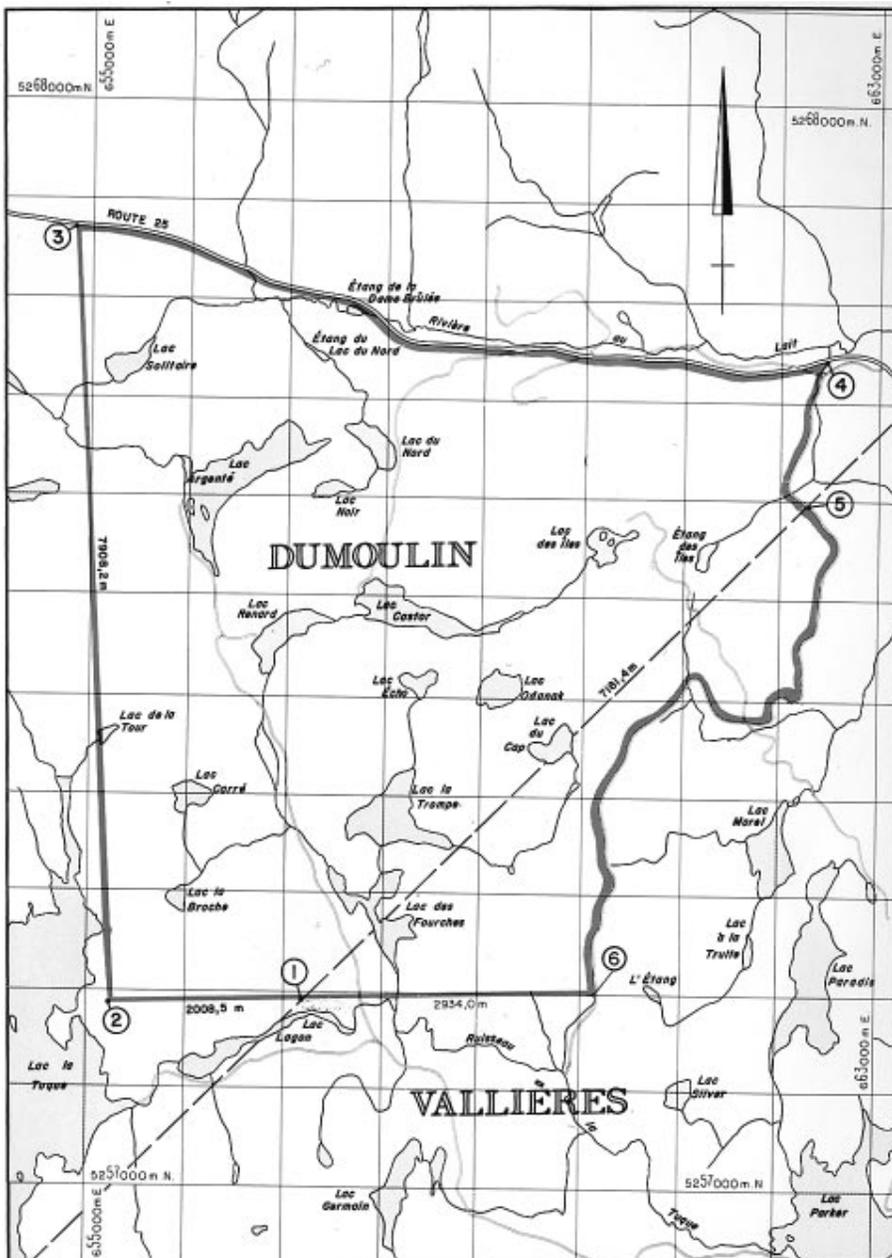
Cartes: 1:50 000 31 P/7, 31 P/10

Préparée par: HENRI MORNEAU,
arpenteur-géomètre

Québec, le 6 juin 1997

Minute 9196

Toponymie révisée par la Commission de toponymie en janvier 1996.



 Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune
Division des données foncières
et de la cartographie

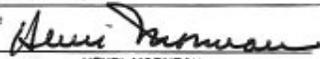
TERRES DU DOMAINE PUBLIC
DÉSIGNÉES À DES FINS DE DÉVELOPPEMENT
DE L'UTILISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES

Canton(s) : Dumoulin, Vallières

Circ. foncière(s) : La Tuque

M.R.C. : Haut-Saint-Maurice

Préparé par :



HENRI MORNEAU
Arpenteur-géomètre

Minute : 9196

No. Plan : P-9196

Date : 1997-06-06

No. dossier MEF : 04-565

Échelle :  0 1 2 km

Art Synthèse inc.

ANNEXE 124

PROVINCE DE QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
FAUNE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SEPT-ÎLES

DESCRIPTION TECHNIQUE

TERRES DU DOMAINE PUBLIC DÉSIGNÉES À
DES FINS DE DÉVELOPPEMENT DE
L'UTILISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES

Un territoire situé dans la municipalité de Bonne-Espérance et dans la municipalité régionale de comté de Minganie dans les cantons de Chevalier, Pontchartrain et en T.N.O. ayant une longueur de 39,6 km et une superficie de 64 km² dont la ligne périmétrique de décrit comme suit:

Partant du point 1, situé à 60 m de la ligne des hautes eaux naturelles (L.H.E.N.) sur la rive gauche de la rivière du Vieux Fort, point dont les coordonnées sont:

5 690 000 m N et 429 375 m E;

Du point 1, dans une direction générale nord-est puis nord-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de la L.H.E.N. de la rivière du Vieux Fort, du lac du Vieux Fort et du lac Fournel jusqu'au point 2 situé à 60 m de la L.H.E.N. sur la rive est du lac Fournel, point dont les coordonnées sont:

5 708 000 m N et 438 400 m E;

De là, dans une direction générale nord-ouest, une ligne brisée passant par le point 3 jusqu'au point 13;

3	5 708 700 m N et 437 500 m E;
4	5 709 900 m N et 436 800 m E;
5	5 710 750 m N et 436 000 m E;
6	5 711 675 m N et 435 600 m E;
7	5 712 125 m N et 435 100 m E;
8	5 712 500 m N et 435 175 m E;
9	5 712 450 m N et 434 300 m E;
10	5 714 250 m N et 432 800 m E;
11	5 715 525 m N et 432 000 m E;
12	5 717 000 m N et 432 200 m E;
13	5 717 100 m N et 431 175 m E;

ce dernier point est situé à 60 m de la L.H.E.N. sur la rive droite d'un tributaire du lac Fournel;

De là, dans une direction générale sud-ouest, nord-ouest puis sud, une ligne parallèle et distante de 60 m d'une chaîne de ruisseaux et de lacs jusqu'au point 14 situé à 60 m de la L.H.E.N. sur la rive sud-ouest d'un lac sans nom, point dont les coordonnées sont:

5 717 150 m N et 429 050 m E;

De là, est, et dans une direction générale sud, une ligne brisée passant par le point 15 jusqu'au point 20:

15	5 717 150 m N et 429 325 m E;
16	5 716 100 m N et 429 400 m E;
17	5 714 650 m N et 429 600 m E;
18	5 713 700 m N et 429 225 m E;
19	5 712 525 m N et 430 200 m E;
20	5 711 875 m N et 430 200 m E;

ce dernier point est situé à 60 m de la L.H.E.N. sur la rive ouest d'un lac sans nom et de son émissaire;

De là, dans une direction générale sud-est une ligne parallèle et distante de 60 m de cet émissaire et d'une chaîne de lacs et de ruisseaux jusqu'au point 21, point dont les coordonnées sont;

5 708 200 m N et 433 125 m E;

De là, dans une direction générale nord-est, une ligne brisée passant par le point 22 jusqu'au point 23 situé à 60 m de la L.H.E.N. sur la rive droite d'un tributaire du lac Fournel;

22	5 708 400 m N et 433 250 m E;
23	5 708 575 m N et 435 550 m E;

De là, dans une direction générale nord-est, sud-est puis sud-ouest une ligne parallèle et distante de 60 m de ce tributaire, du lac Fournel, du lac du Vieux Fort et de la rivière du Vieux Fort jusqu'au point 24;

5 690 000 m N et 429 200 m E;

De là, est, une droite jusqu'au point de départ.

Les coordonnées mentionnées ci-dessus sont en mètres et ont été relevées graphiquement à partir du quadrillage U.T.M. utilisé sur les cartes à l'échelle 1:50 000 publiées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada (NAD 1927, fuseau 21).

Le tout tel que montré sur le plan P-9136, feuillets 1 et 2 dont une copie est annexée à la présente à titre indicatif.

L'original de ce document est conservé à la Division des données foncières et de la cartographie du ministère de l'Environnement et de la Faune.

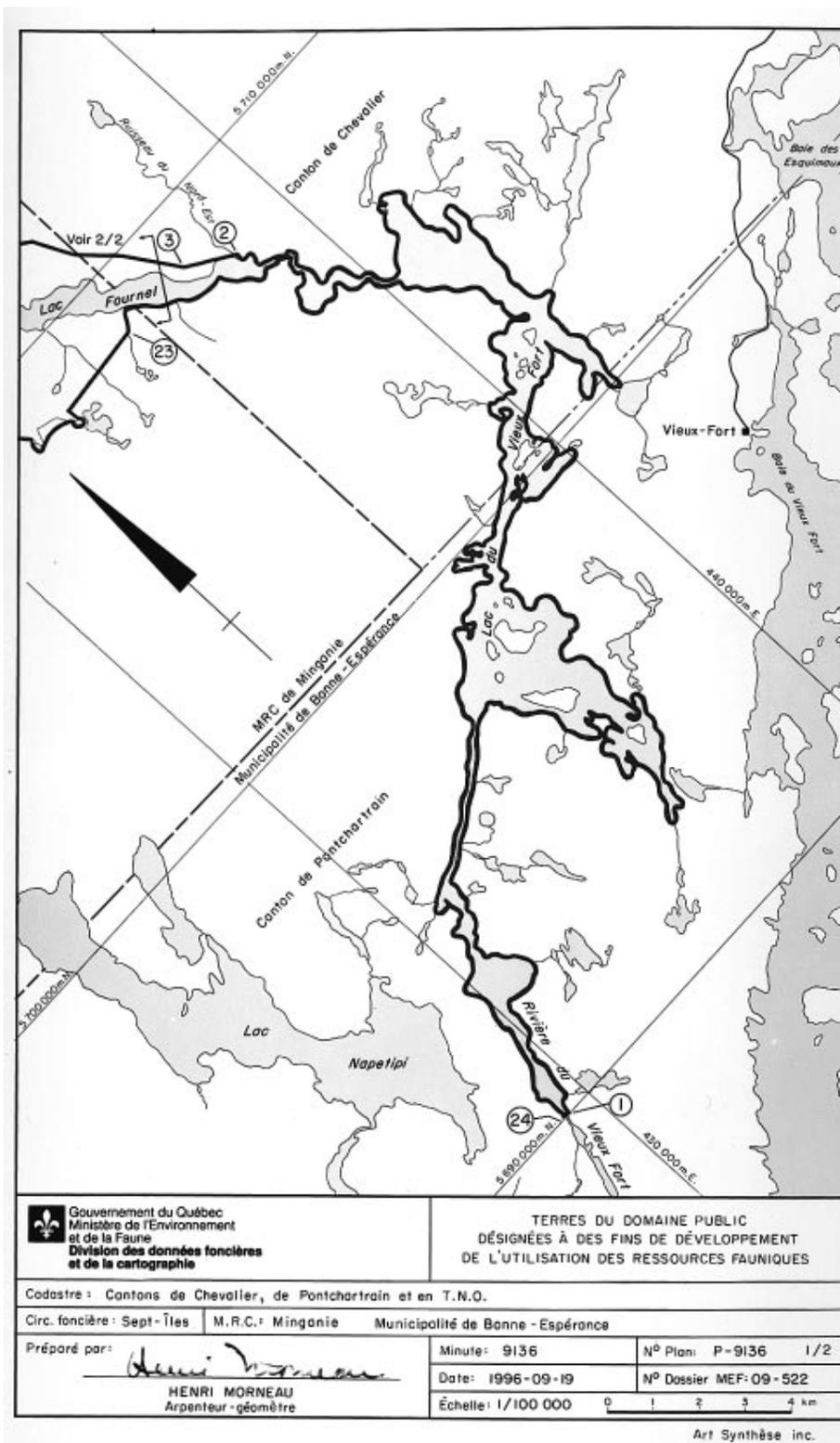
Cartes: 1:50 000 12 O/8, 12 P/5 et 12 P/12

Préparée par: HENRI MORNEAU,
arpenteur-géomètre

Québec, le 19 septembre 1996

Minute 9136

Toponymie révisée par la Commission de toponymie en septembre 1996.



 **Gouvernement du Québec**
 Ministère de l'Environnement
 et de la Faune
 Division des données foncières
 et de la cartographie

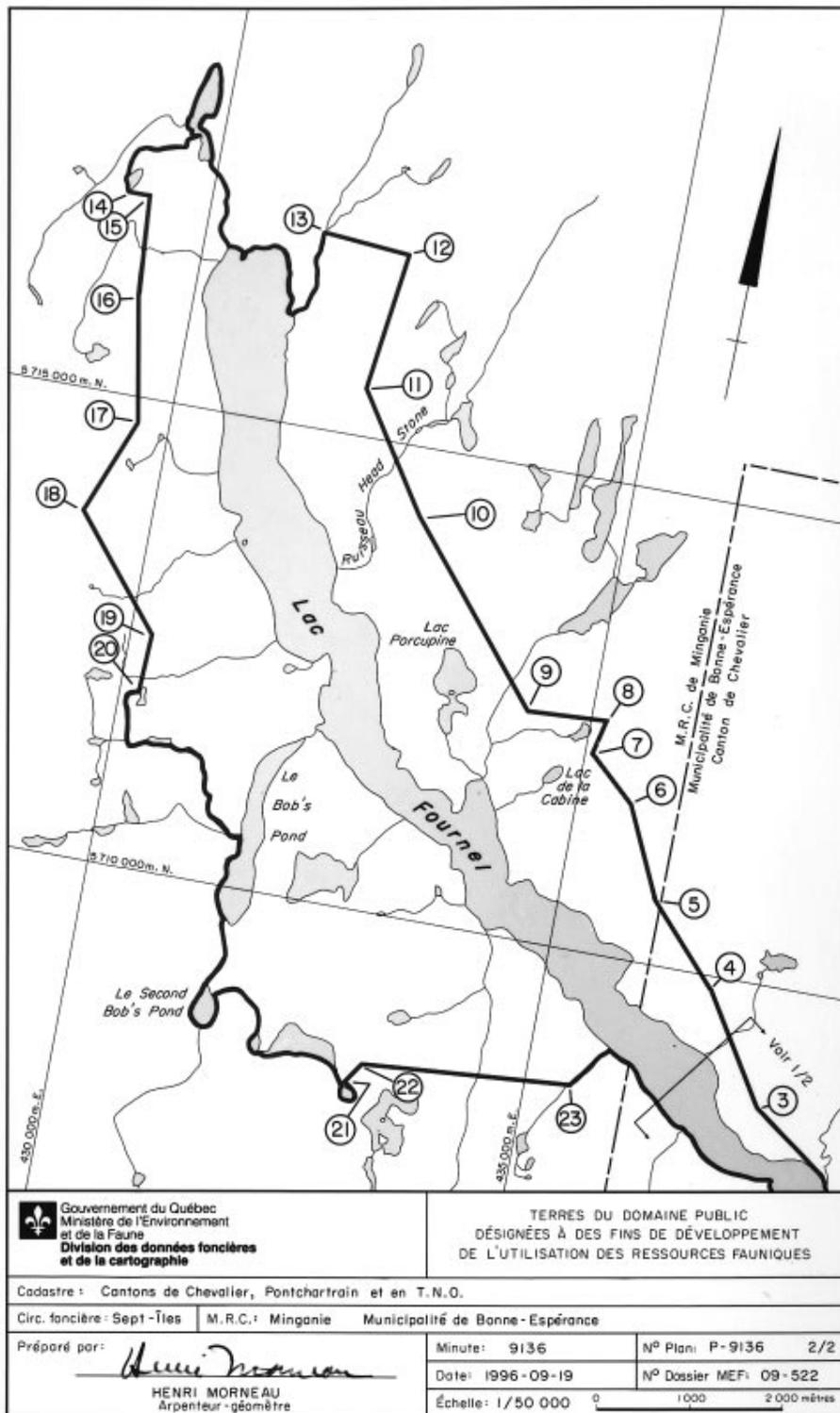
TERRES DU DOMAINE PUBLIC
 DÉSIGNÉES À DES FINS DE DÉVELOPPEMENT
 DE L'UTILISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES

Cadastré : Cantons de Chevalier, de Pontchartrain et en T.N.O.

Circ. foncière : Sept-Îles M.R.C. : Minganie Municipalité de Bonne-Espérance

Préparé par : 
HENRI MORNEAU
 Arpenteur-géomètre

Minute: 9136	N ^o Plan: P-9136	1/2
Date: 1996-09-19	N ^o Dossier MEF: 09-522	
Échelle: 1/100 000 		



ANNEXE 130

PROVINCE DE QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
FAUNE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SEPT-ÎLES

DESCRIPTION TECHNIQUE

TERRES DU DOMAINE PUBLIC DÉSIGNÉES À
DES FINS DE DÉVELOPPEMENT DE
L'UTILISATION DES RESSOURCES FAUNTIQUES

Un territoire situé dans la municipalité régionale de comté de Minganie, dans un territoire non-divisé, ayant une superficie de 66,8 km² et dont la ligne périmétrique se décrit comme suit:

Point 1: ce point, dont les coordonnées sont 5 597 600 mN et 537 175 mE, est situé à 60 m de la rive (ligne des hautes eaux ordinaires) gauche de la rivière Watshishou;

Segment 1-2: de ce point 1, vers l'ouest, une droite jusqu'au point 2 dont les coordonnées sont:

5 597 600 mN et 537 100 mE;

Segment 2-3: de ce point 2, vers le nord-ouest, le sud-ouest puis le nord-est, une ligne parallèle et distante de 60 m de la rive droite de la rivière Watshishou et de la rive est, ouest et nord d'un lac sans nom jusqu'au point 3 dont les coordonnées sont:

5 598 425 mN et 536 425 mE;

Segment 3-4: de ce point 3, vers le nord-ouest, une ligne parallèle et distante de 60 m de la rive droite de la rivière Watshishou, de la rive ouest d'une chaîne de plans d'eau et de cours d'eau tributaires de la rivière Watshishou jusqu'au point 4 dont les coordonnées sont:

5 600 450 mN et 536 050 mE;

Segment 4-5: de ce point 4, vers le nord-ouest, une droite jusqu'au point 5 dont les coordonnées sont:

5 600 700 mN et 535 875 mE;

Segment 5-6: de ce point 5, vers le nord-est puis le sud-est une ligne parallèle et distante de 60 m de la rive nord d'un lac sans nom, de la rive gauche de son émissaire, de la rive nord d'un autre lac sans nom jusqu'à la rencontre avec une ligne parallèle et distante de 60 m de la rive droite d'un autre tributaire de ce lac, point dont les coordonnées sont 5 600 525 mN et 536 675 mE;

vers le nord, une ligne parallèle et distante de 60 m de la rive droite ou ouest d'une chaîne de plans d'eau et de cours d'eau tributaires de la rivière Watshishou jusqu'au point 6 dont les coordonnées sont:

5 618 950 mN et 532 425 mE;

Segment 6-7: de ce point 6, vers le sud-ouest, une droite jusqu'au point 7 dont les coordonnées sont:

5 618 700 mN et 532 050 mE;

Segment 7-8: de ce point 7, vers le nord-ouest, l'est puis en direction générale sud-est, une ligne parallèle et distante de 60 m de la rive ouest d'un tributaire du lac Watshishou, des rives nord et est du lac Watshishou, des rives nord et est du lac Holt jusqu'au point 8 dont les coordonnées sont:

5 598 150 m N et 538 000 m E;

Segment 8-1: de ce point, vers le sud, le nord puis le sud-ouest, suivre une ligne parallèle et distante de 60 m de la rive est et ouest d'un tributaire et d'un lac sans nom, de la rive ouest du lac Holt, et de la rive gauche de la rivière Watshishou jusqu'au point de départ.

Important: Il est entendu que lorsqu'on mentionne la rive d'un plan d'eau et/ou d'un cours d'eau, on se réfère toujours à la limite externe de la rive, soit **la ligne des hautes eaux ordinaires**.

Les coordonnées ci-dessus sont exprimées en mètres et ont été relevées graphiquement à partir du quadrillage U.T.M. utilisé sur les cartes à l'échelle 1:50 000 publiées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada (NAD 1927, Fuseau 20).

Le tout tel que montré sur le plan ci-annexé et portant le numéro P-9147.

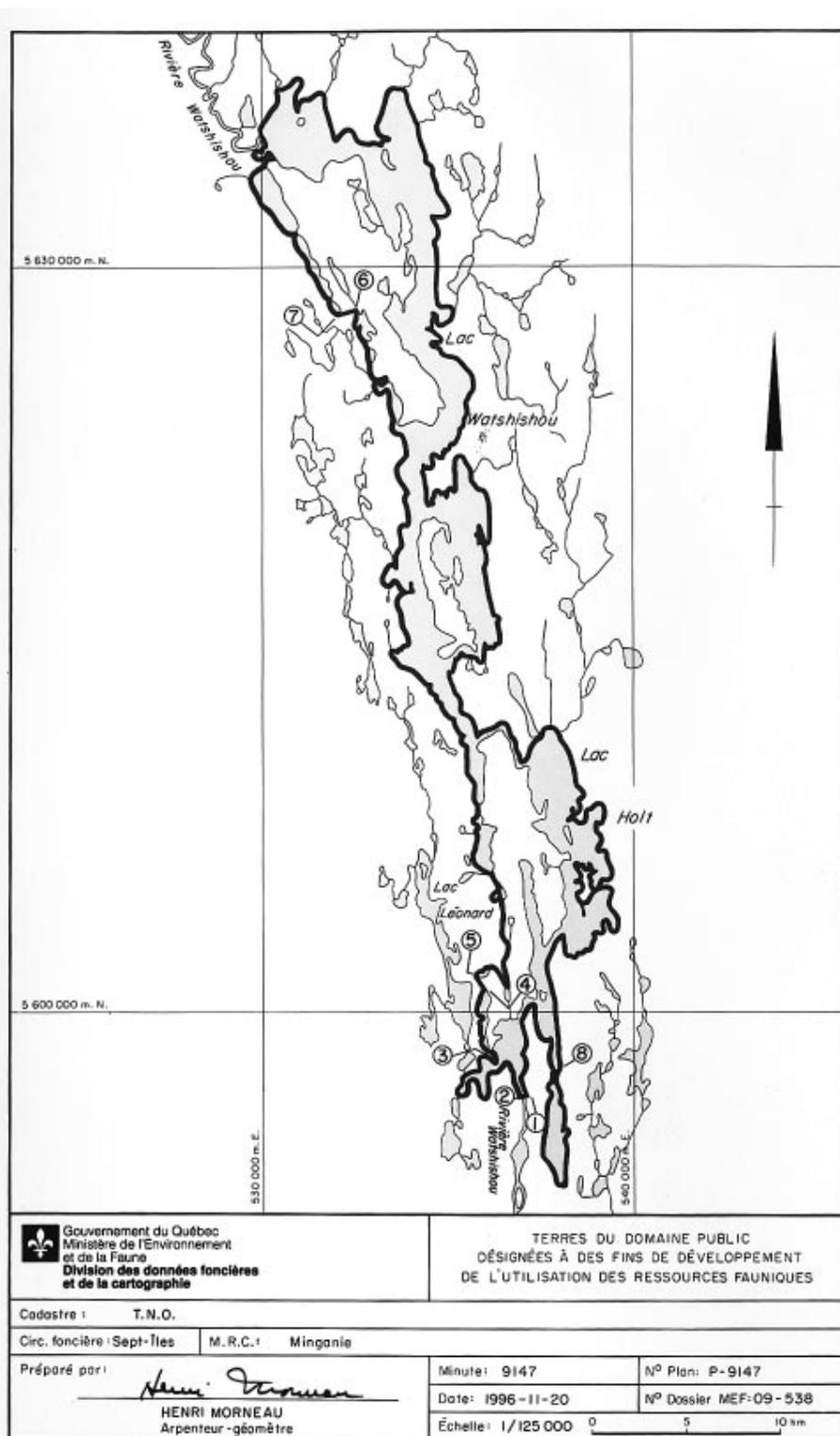
L'original de ce document est conservé à la Division des données foncières et de la cartographie du ministère de l'Environnement et de la Faune.

Carte 1:50 000 12 L/9, 12 L/10, 12 L/15, 12 L/16

Préparée par: HENRI MORNEAU,
arpenteur-géomètre

Québec, le 20 novembre 1996

Minute 9147



ANNEXE 133

PROVINCE DE QUÉBEC
MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE
LA PÊCHE

DIVISION D'ENREGISTREMENT DE SAGUENAY

DESCRIPTION TECHNIQUE

TERRES DOMANIALES DÉSIGNÉES À DES FINS
DE DÉVELOPPEMENT DE L'UTILISATION DES
RESSOURCES FAUNIQUES

Un territoire situé dans les municipalités régionales de comté du Fjord-du-Saguenay et de La Haute-Côte-Nord, dans un territoire non-organisé, ayant une superficie de 1 655 ha et dont la ligne périmétrique se décrit comme suit:

Partant du point A, étant le coin nord-ouest dudit territoire; de là, successivement vers l'est, le sud, l'ouest et le nord, suivant les points B, C et D, jusqu'au point de départ.

Ces points ont les coordonnées U.T.M. suivantes:

A	5 378 360 m N et 439 755 m E
B	5 378 360 m N et 444 630 m E
C	5 374 955 m N et 444 600 m E
D	5 374 955 m N et 439 755 m E

Les coordonnées mentionnées dans cette description technique sont exprimées en mètres et ont été relevées graphiquement à partir du quadrillage U.T.M. utilisé sur les cartes à l'échelle 1:50 000 publiées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada.

Le tout tel que montré sur le plan ci-annexé et portant le numéro P-518.

L'original de ce document est conservé au Service des données foncières et de la cartographie du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Carte: 1:50 000 22 C/12

Préparée par: JACQUES PELCHAT,
arpenteur-géomètre

Québec, le 8 mars 1988

Minute: 518

ANNEXE 144

PROVINCE DE QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
FAUNE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SEPT-ÎLES

DESCRIPTION TECHNIQUE

TERRES DU DOMAINE PUBLIC DÉSIGNÉES EN
VERTU DU DÉCRET 573-87, ANNEXE 144,
DOSSIER 09-643

Un territoire situé dans la municipalité régionale de comté de Minganie, et la municipalité de la Côte-Nord du Golfe Saint-Laurent dans un territoire non-organisé, dans les cantons de Bissot et de Lalonde, dont la ligne périmétrique se décrit comme suit:

Étant le lac Marie-Claire, le lac des Outardes, le lac Missu et la rivière Musquanousse limité en aval par les points dont les coordonnées U.T.M. sont:

Point Coordonnées

A 5 563 700 m N et 645 200 m E;
B 5 563 600 m N et 645 600 m E;

et en amont par les points dont les coordonnées sont:

C 5 577 650 m N et 637 500 m E;
D 5 577 600 m N et 637 650 m E

ainsi qu'une bande de terrain de 60 m de largeur mesurée à partir de la ligne des hautes eaux ordinaires (L.H.E.O.) des plans d'eau ci-haut nommés.

Longueur: 28,1 km
Superficie: 20,6 km²

Les coordonnées mentionnées dans cette description technique sont exprimées en mètres et ont été relevées graphiquement à partir du quadrillage U.T.M. utilisé sur les cartes à l'échelle 1:50 000 publiées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada (N.A.D 1927, Fuseau 20).

Carte: 1:200 000 12K

Le tout tel que montré sur le plan ci-annexé et portant le numéro P-1052.

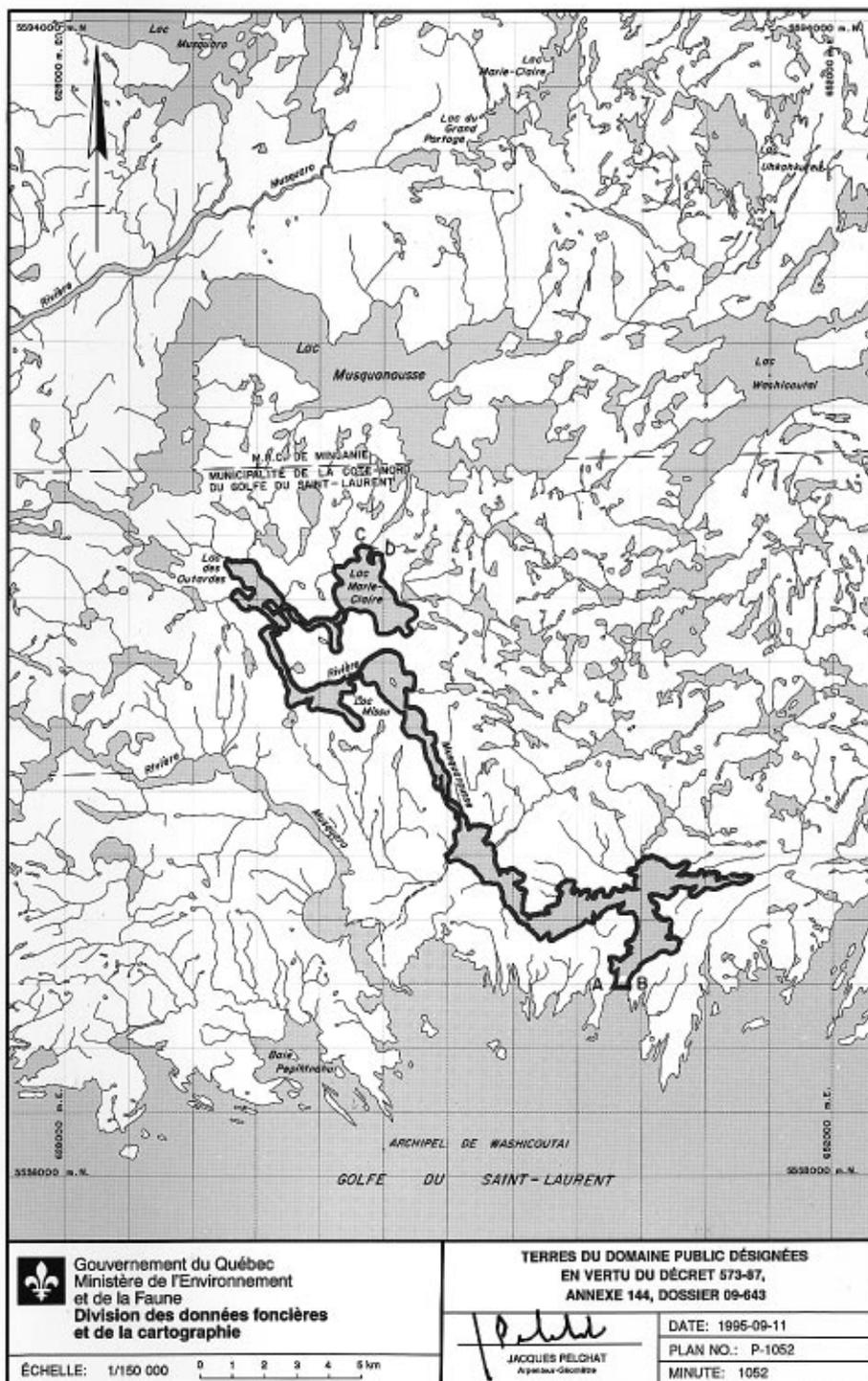
L'original de ce document est conservé à la Division des données foncières et de la cartographie du ministère de l'Environnement et de la Faune.

Préparée par: JACQUES PELCHAT,
arpenteur-géomètre

Québec, le 11 septembre 1995

Minute: 1052

Toponymie révisée par la Commission de toponymie en février 1992.



ANNEXE 197

PROVINCE DE QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
FAUNE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SEPT-ÎLES

DESCRIPTION TECHNIQUE

TERRES DU DOMAINE PUBLIC DÉSIGNÉES À
DES FINS DE DÉVELOPPEMENT DE
L'UTILISATION DES RESSOURCES FAUNIQVES

Un territoire situé dans les municipalités régionales de comté de Sept-Rivières et de Minganie et en territoire non organisé ayant une superficie de 193,3 km² et dont la ligne périmétrique se décrit comme suit:

Partant du point 1 situé sur la ligne des hautes eaux ordinaires sur la rive sud-est du lac Georgette;

1 5 682 125 mN et 328 500 mE;

De là, dans une direction générale nord-ouest, sud-est puis sud-ouest, cette L.H.E.O. et la L.H.E.O. d'une chaîne de ruisseaux et de lacs, de façon à les inclure, jusqu'au point 2;

2 5 681 475 mN et 328 150 mE;

De là, vers le sud-ouest, une droite jusqu'au point 3;

3 5 681 325 mN et 327 975 mE;

De là, dans une direction générale sud-ouest, nord-ouest puis sud-ouest, une chaîne de ruisseaux et de lacs, de façon à inclure le lac Gaby et le lac Miche jusqu'au point 4;

4 5 679 100 mN et 319 625 mE;

De là, vers le sud-ouest, une droite jusqu'au point 5 situé sur la L.H.E.O. sur la rive nord d'un lac sans nom;

5 5 678 450 mN et 319 575 mE;

De là, dans une direction générale sud-est puis nord-ouest, la L.H.E.O. d'une chaîne de lacs et de ruisseaux, de façon à les exclure, jusqu'au point 6;

6 5 675 850 mN et 319 700 mE;

De là, vers le sud-ouest, une droite jusqu'au point 7 situé sur la L.H.E.O. sur la rive est d'un lac sans nom;

7 5 675 425 mN et 319 150 mE;

De là, dans une direction générale sud-ouest, cette L.H.E.O., de façon à l'inclure, jusqu'au point 8;

8 5 675 200 mN et 318 700 mE;

De là, vers le nord-ouest, une droite jusqu'au point 9 situé sur la L.H.E.O. sur la rive est d'un lac sans nom;

9 5 675 375 mN et 317 450 mE;

De là, dans une direction générale sud-ouest, la L.H.E.O. de ce lac sans nom, de façon à l'exclure, la L.H.E.O. situé sur la rive gauche d'un émissaire du lac Canatiche, la L.H.E.O. sur la rive est du lac Canatiche, la rive gauche d'un émissaire du lac Canatiche et d'un lac sans nom jusqu'au point 10;

10 5 677 825 mN et 316 125 mE;

De là, vers le nord-ouest, une droite jusqu'au point 11 situé sur la limite nord de l'emprise d'un chemin;

11 5 677 900 mN et 316 050 mE;

De là, dans une direction générale sud-ouest, cette limite d'emprise jusqu'au point 12 situé sur la limite est de l'emprise de la ligne de transport d'énergie;

12 5 676 875 mN et 313 350 mE;

De là, vers le sud-ouest, cette limite d'emprise jusqu'au point 13;

13 5 675 300 mN et 312 775 mE;

De là, vers le sud-est, une droite jusqu'au point 14 situé sur la L.H.E.O. sur la rive ouest du lac Canatiche;

14 5 675 150 mN et 313 250 mE;

De là, dans une direction générale sud-est, cette L.H.E.O. jusqu'au point 15 situé sur la L.H.E.O. sur la rive droite d'un émissaire du lac Roland;

15 5 674 450 mN et 515 150 mE;

De là, dans une direction générale sud-ouest, cette L.H.E.O., la L.H.E.O. du lac Roland, de façon à l'exclure, la L.H.E.O. d'un tributaire du lac Roland, de façon à l'exclure, jusqu'au point 16;

16 5 670 125 mN et 314 225 mE;

De là, vers le sud-est, une droite jusqu'au point 17 situé sur la L.H.E.O. sur la rive nord d'un lac sans nom;

17 5 669 875 mN et 314 225 mE;

De là, dans une direction générale sud-ouest, sud-est puis nord-est, la L.H.E.O. d'une chaîne de lacs et de ruisseaux, de façon à les inclure, y compris le lac Recluse jusqu'au point 18;

18 5 670 775 mN et 318 675 mE;

De là, vers le sud-est, une droite jusqu'au point 19 situé sur la L.H.E.O. sur la rive ouest d'un lac sans nom;

19 5 670 725 mN et 318 850 mE;

De là, dans une direction générale sud-est, cette L.H.E.O. et la L.H.E.O. sur la rive sud de ce lac jusqu'au point 20;

20 5 670 625 mN et 319 350 mE;

De là, vers le sud-est, une droite jusqu'au point 21 situé sur la rive ouest d'un lac sans nom;

21 5 670 575 mN et 319 675 mE;

De là, dans une direction générale nord-est, est puis nord-est, la L.H.E.O. de ce lac sans nom, de façon à l'inclure, la L.H.E.O. d'une chaîne de lacs et de ruisseaux, de façon à les inclure, jusqu'au point 22 situé sur la L.H.E.O. sur la rive ouest d'un lac sans nom;

22 5 672 100 mN et 321 625 mE;

De là, dans une direction générale nord-est puis sud-est, cette L.H.E.O. d'un lac sans nom, de façon à l'exclure, et la L.H.E.O. d'une chaîne de ruisseaux et de lacs, de façon à les exclure, jusqu'au point 23 situé sur la L.H.E.O. sur la rive nord d'un lac sans nom;

23 5 672 025 mN et 323 325 mE;

De là, vers le sud-est, une droite jusqu'au point 24 situé sur la L.H.E.O. d'un lac sans nom;

24 5 670 550 mN et 325 250 mE;

De là, dans une direction générale nord-est puis sud-est, cette L.H.E.O., de façon à l'exclure, la L.H.E.O. sur la rive droite d'un tributaire du lac à l'Aigle jusqu'au point 25 situé sur la L.H.E.O. sur la rive sud du lac à l'Aigle;

25 5 568 550 mN et 327 550 mE;

De là, dans une direction générale nord, sud-est, sud-ouest, est puis sud-est, la L.H.E.O. du lac à l'Aigle, de façon à l'inclure, la L.H.E.O. sur la rive droite de la rivière Lavaivre jusqu'au point 26;

26 5 667 100 mN et 330 775 mE;

De là, vers le nord-ouest, une droite jusqu'au point 27 situé sur la rive gauche de la rivière Lavaivre;

27 5 667 200 mN et 330 650 mE;

De là, vers le nord-est, une droite jusqu'au point 28 situé sur la L.H.E.O. sur la rive ouest d'un lac sans nom;

28 5 668 375 mN et 331 275 mE;

De là, dans une direction générale nord-est puis sud-est, la L.H.E.O. de ce lac sans nom, de façon à l'exclure, et la L.H.E.O. d'une chaîne de ruisseaux et de lacs, de façon à les exclure, jusqu'au point 29;

29 5 668 375 mN et 332 675 mE;

De là, vers le nord-est, une droite jusqu'au point 30 situé sur la L.H.E.O. sur la rive sud d'un lac sans nom;

30 5 668 750 mN et 333 475 mE;

De là, dans une direction générale nord-ouest puis nord-est, la L.H.E.O. de ce lac, de façon à l'exclure, et la L.H.E.O. d'un ruisseau et d'un lac jusqu'au point 31 situé sur la L.H.E.O. sur la rive nord d'un lac sans nom;

31 5 670 450 mN et 334 000 mE;

De là, vers le nord-ouest, une droite jusqu'au point 32 situé sur la L.H.E.O. sur la rive ouest d'un lac sans nom;

32 5 671 375 mN et 333 875 mE;

De là, dans une direction générale nord-est puis nord-ouest, une chaîne de lacs et de ruisseaux, de façon à les exclure, jusqu'au point 33 situé sur la L.H.E.O. sur la rive nord d'un lac sans nom;

33 5 672 975 mN et 334 775 mE;

De là, vers le nord-ouest, une droite jusqu'au point 34 situé sur la L.H.E.O. sur la rive sud d'un lac sans nom;

34 5 674 700 mN et 334 175 mE;

De là, dans une direction générale nord-ouest, la L.H.E.O. sur la rive droite d'un tributaire du lac à l'Aigle jusqu'au point 35 situé sur la L.H.E.O. sur la rive est du lac à l'Aigle;

35 5 675 250 mN et 333 875 mE;

De là, dans une direction générale nord-est, nord, sud-est, nord-est puis sud-ouest, cette L.H.E.O. du lac à l'Aigle, de façon à l'inclure, et la L.H.E.O. d'une chaîne de ruisseaux et de lacs, de façon à les inclure, jusqu'au point 36 situé sur la L.H.E.O. sur la rive sud d'un lac sans nom;

36 5 682 475 mN et 330 600 mE;

De là, dans une direction générale nord-ouest, nord puis sud-ouest, la L.H.E.O. de ce lac sans nom et la L.H.E.O. d'une chaîne de ruisseaux et de lacs, de façon à les inclure, jusqu'au point 37 situé sur la L.H.E.O. sur la rive ouest d'un lac sans nom;

37 5 682 600 mN et 329 525 mE;

De là, vers le sud-ouest, une droite jusqu'au point de départ.

Les coordonnées U.T.M. mentionnées ci-dessus ont été relevées graphiquement à partir des cartes à l'échelle 1:50 000 publiées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada. (N.A.D. 1927, fuseau 20).

Le tout tel que montré sur le plan P-1069, à l'échelle 1:150 000 et dont une copie est annexée à la présente. L'original de ce document est conservé à la Division des données foncières et de la cartographie du ministère de l'Environnement et de la Faune.

Cartes: 22 P/3, 22 P/4, 22 P/5, 22 P/6

Préparée par: JACQUES PELCHAT,
arpenteur-géomètre

Québec, le 10 juillet 1996

Minute 1069

Toponymie révisée par la Commission de toponymie en novembre 1994.

